

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3712

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Avenue de l'Europe - Requalification d'espaces publics - Travaux de plantations - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2599 en date du 18 avril 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de plantations dans le cadre de la requalification d'espaces publics de l'avenue de l'Europe.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 7 octobre 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise ISS espaces verts pour un montant de 508 580,80 € HT, soit 608 262,64 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour Rillieux la Pape, avenue de l'Europe, requalification d'espaces publics, marché n° 3 : travaux de plantations et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise ISS espaces verts pour un montant de 508 580,80 € HT, soit 608 262,64 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0602, le 18 mars 2002 pour la somme de 4 714 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 212 100 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,